



## Association d'opposition « Pour St Pierre du Perray »

# Augmentation de 9,5% pour nos impôts locaux 2009

Le **taux communal** des impôts locaux (taxe d'habitation, taxes foncières sur le bâti et le non bâti) est décidé **par les élus de chaque commune** et voté en Conseil Municipal.

Nos impôts locaux **augmentent** déjà mécaniquement **de l'inflation chaque année**. Ceux qui vous disent que les impôts locaux de Saint Pierre du Perray n'ont pas augmenté en 16 ans, oublient de vous en parler...

En plus de cette augmentation annuelle d'inflation, M. DE RUS et les élus majoritaires de sa liste viennent de voter « POUR » une **augmentation lourde du taux communal** d'imposition pour St Pierre du Perray de **9,5%** à partir de 2009.

Quelle **brutalité** dans une période où chacun est déjà fragilisé !

Et pourtant :

- Leur programme de campagne 2008 annonçait qu'ils n'augmenteraient pas le taux communal des impôts locaux ! **Un engagement majeur non tenu**. Ils ont trahi les Saint Perrayens.
- Nos taux d'impôts communaux sont déjà **les plus élevés** des communes du SAN 91 et plus élevés que ceux d'autres communes de taille similaire offrant pourtant des services satisfaisants, comme dit dans notre communication du 12 oct. 2008.
- Lors du Débat d'Orientation Budgétaire, les explications de M. de RUS ne nous ont pas convaincus. Chiffres en main, la faible baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement ne nécessite en aucun cas d'augmenter la **pression fiscale** de 1,5 point, soit une augmentation de 9,5% de nos taux d'imposition.
- M. VEROTS dévoile dans le journal Saisons n°31, p.19, qu'ils envisagent (après cette hausse injustifiée) de baisser les impôts 1 an avant les élections municipales de 2014. **Quelle basse manœuvre politique !**
- D'autres communes, pourtant soumises au même contexte économique, ont décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux en 2009 pour ne pas alourdir les difficultés de leurs habitants.

Cette augmentation ne va même pas bénéficier aux budgets sociaux : le **Comité d'Oeuvres Sociales** de la Mairie a vu son budget annuel de 15 000 € purement et simplement **supprimé en 2009**, le CCAS Comité Communal d'Action Sociale a vu sa subvention baisser.

Une autre politique est possible : avoir recours à une gestion saine qui élimine les gaspillages et les dépenses somptueuses, tout en augmentant les services aux habitants.

Si vous soutenez une équipe responsable et respectueuse des habitants, rejoignez-nous. Nous sommes à votre écoute. N'hésitez pas à nous contacter.

Contact : 06 75 98 40 45 Email : catherine.aliquot@aliceadsl.fr

Visitez notre site internet : [www.pour-st-pierre-du-perray.fr](http://www.pour-st-pierre-du-perray.fr)

**Catherine ALIQUOT-VIALAT**, Présidente de l'Association, et son équipe

*Association loi 1901 n° 0912014242 - 9 avenue Manuréva, 91280 St Pierre du Perray*